



Congés payés et decompse jour de repos

Par **MarineJ14**, le **08/01/2024** à **23:53**

Bonjour

Je suis opticienne et le magasin est ouvert du lundi après-midi au samedi.

Depuis peu j'ai un lundi sur 2 de repos.

Dans mon contrat il n'y a pas de jour fixe d'indiqué.

Je viens de poser 1 semaine de CP

La semaine où je reviens travailler est une où mon lundi est mon jour de repos.

Ma patronne m'a indiqué qu'il me serait décompté en CP je ne comprend pas..

Pourquoi mes jours décomptés ne sont pas de tout simplement de mon 1er jour non travaillé donc le lundi d'avant jusqu'au samedi ? Soit 6j ouvrés le dimanche étant chomé je ne comprend pas pourquoi le lundi me serait décompté...

La semaine d'après, quand je reprend ça repart à zéro non en quelque sorte c'est e dehors de mes vacance

Merci d'avance.

Par **math64**, le **09/01/2024** à **01:38**

BOnjour,

Car légalement, peu iumporte la répartition de vos journées de travail, vous avez 5 semaines de congés payée.

O,r avec 30 jours de cp, vous avez $6*5 = 30$. Donc, 6 jours de cp à poser pour une semaine de congés.

Par **janus2fr**, le **09/01/2024** à **06:52**

Bonjour,

Pour un décompte des congés en jours ouvrables, on commence à compter le premier jour où vous auriez du travailler et on compte tous les jours ouvrables jusqu'à la veille de la reprise.

Donc dans votre cas, premier jour où vous auriez du travailler, le lundi, dernier jour ouvrable avant la reprise, le lundi suivant, donc on compte lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et lundi, soit 7 jours.

Par **miyako**, le **09/01/2024** à **09:58**

bonjour,

<https://www2.liaisons-sociales.fr/comment-seffectue-le-decompte-des-conges-payes/>

Quand vous partez en CP sur un jour de repos ,ce jour ne compte pas dans le calcul des CP, par contre lorsque vous revenez sur un jour de repos ,ce jour compte .

Cordialement